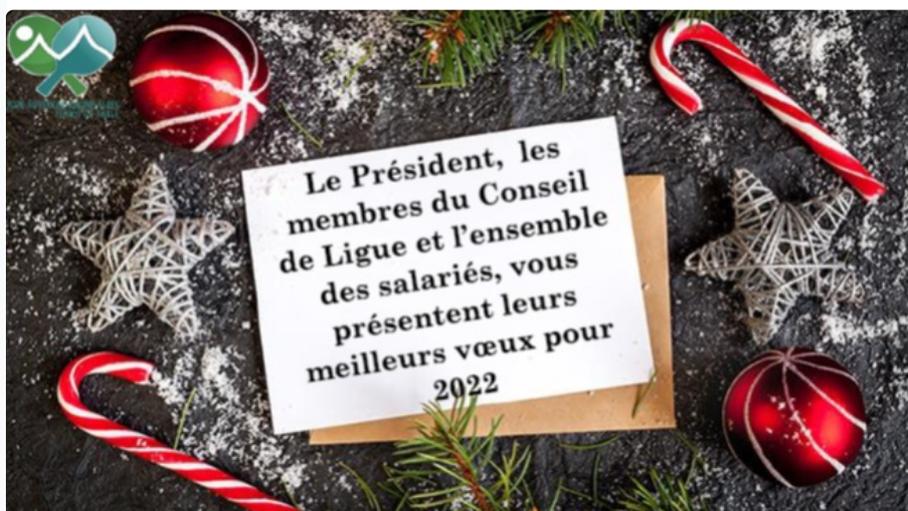




LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES
TENNIS DE TABLE

News letter des dirigeants Janvier 2022



Informations à retenir



2022 une page se tourne, Roger Peron après seulement 35 années au service de la Ligue, des bénévoles et du Tennis de Table a fait valoir ses droits à la retraite.

A n'en pas douter on le reverra dans une salle car sa passion reste le Ping.
Bonne retraite l'ami Roger

C'est à Christophe Rochard qu'il revient de prendre sa lourde succession et nous comptons sur votre indulgence avant qu'il puisse prendre toute la mesure de ses tâches et missions.

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 3 janvier au 24 janvier 2022*	
A partir du 15 janvier 2022, et sous réserve de l'adoption par le Parlement, le Pass sanitaire se substitue au Pass sanitaire.	
MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	
Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre de sport. Pour en prendre connaissance : https://sport.solidarites-sante.gouv.fr/2021/01/15/le-pass-sanitaire-actualite-sport_mss_mss_2021-01-15.pdf	
LE PASS SANITAIRE	
Présenter soit :	
Qr code ou le Pass sanitaire ?	- un schéma vaccinal complet ; - un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ; - un certificat de rétablissement de Covid-19 ; https://www.equipement-sports.fr/le-pass-sanitaire
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	La responsabilité de l'engagement des organisateurs de l'événement délégués aux personnes habilitées à effectuer le contrôle de Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès à la salle ou au terrain de sport. Un organisateur doit mentionner les personnes en charge de contrôle. Les organisateurs habituellement non sportifs (clubs, clubs de vacances ou événementiels) ou la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ESP PA et ESP X	En complément du Pass sanitaire, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ESP X P1), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
Espace public	La pratique de sport en espace public, par exemple, nécessite le port du masque obligatoire.
La liste des lieux de sport d'appui (clubs) dans les ESP de type X, à partir de novembre en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et de l'équipement par une personne autorisée. Pour en savoir plus sur les lieux de sport d'appui, consultez le site www.equipement-sports.fr	



Respectez les consignes sanitaires

Nouvelles Décisions sanitaires applicables à partir du 3 janvier 2022

[Visualisez l'article](#)

Augmentation des licences grâce aux aides de la Ligue

Aides été Ping, jusqu'à 20 licences promo et 3 licences tradi ;
La FFTT versera une aide de **5 398€** aux clubs participant à l'opération ;
La ligue AURA fera de même sur sa propre part des nouvelles licences, pour **4 415€!**

Aides Ligue sur les licences au 31/12/2021 :
Aides **renouvellement** licences AURA (100% Promo, 50% Tradi de la part AURA): **64 069€**
Aides **nouvelles licences féminines** AURA (3 parts): **19 420€**

[Retrouvez le comparatif avec la saison 2019/2020](#)



Equipes montantes et descendantes 2022

Une bonne première phase pour les équipes AURA, avec des féminines à l'honneur.

A tous et à toutes, bravo pour cette première phase menée tambour battant dans des conditions pas toujours faciles et pour 2022, sera encore à n'en pas douter meilleure...

[Visualisez l'article](#)



Interview J-M. Poulat

Cela fait presque un an que Jean-Michel Poulat, élu fédéral, est en charge du projet SPID V2. Il fait le point d'avancement du projet et la suite dans les mois à venir.

[Visualisez l'interview](#)



Les poules de phase 2 du championnat régional 2021-2022

Retrouvez les poules de championnat



Opération 1 école / 1 table

Pour postuler chaque école est

régional 2021/2022m.

[Visualisez l'article](#)

invitée à répondre au questionnaire de candidature via un Google forms. La date limite de candidature est repoussée au 15 janvier 2022. En tant que club, nous vous invitons à vous rapprocher des écoles de votre commune pour celles qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche afin qu'elles puissent bénéficier des aides apportées par notre Fédération.

[Visualisez l'article](#)



Avec le soutien de :



Ligue Auvergne Rhône Alpes Tennis de Table

Site de Lyon : Maison régionale des sports Ligue AURA Tennis de Table
68-70 avenue Tony Garnier 69007
LYON 04.72.81.94.59

Site de Ceyrat : Artenium 4 Parc de l'Artière 63122 Ceyrat
06.34.32.65.90



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur LAURATT.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**

© 2021 LAURATT